

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article24>



Abrogation d'une disposition constituant une discrimination légale dans le recrutement des enseignants contractuels

- Ressources - Le droit anti-discriminatoire dans l'éducation - Actualités et évolutions du droit -
Date de mise en ligne : lundi 29 avril 2013

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'École -

Tous droits réservés

Jusqu'alors une disposition constituant une discrimination légale dans le recrutement des enseignants contractuels imposait pour leur recrutement d'avoir au moins 35 ans.

[Le décret n° 2013-328 du 19 avril 2013](#) (modifiant le [décret n° 81-535 du 12 mai 1981](#) relatif au recrutement de professeurs contractuels) abroge cette disposition, mais ne fait en cela que transcrire tardivement en droit national une [directive européenne du 27 novembre 2000 \(n° 2000/78/CE\)](#).